



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-PAMPHILE

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT #2020-003**  
**CONCERNANT LES NUISANCES**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 3 août 2020 le règlement # 2020-003 modifiant le règlement #2016-321 concernant la prévention des incendies.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 5e jour d'août deux mille vingt.

Alexandra Dupont  
Directrice générale